

CAPACITE 1

Epreuves d'admissibilité – 1^{ère} session

Attention : un même groupe peut avoir une même épreuve répartie sur plusieurs amphis dans 2 bâtiments. Veuillez consulter les listes (affichées au 1^{er} étage) afin de connaître votre lieu d'épreuve exact. Si vous n'apparaissez pas sur les listes vous devez vous présenter de toute urgence au service de la scolarité afin de vous y faire rajouter.

MARDI 24 AVRIL 2018

EPREUVE	HORAIRE	SALLE	Nbre d'ETUDIANTS	ENSEIGNANT
Matin				
DROIT PUBLIC	8h30 - 11h30	AMPHI B	31	M. DE CHARENTENAY

MERCREDI 25 AVRIL 2018

EPREUVE	HORAIRE	SALLE	Nbre d'ETUDIANTS	ENSEIGNANT
Matin				
DROIT CIVIL/DROIT COMMERCIAL	8h30 - 11h30	AMPHI A	31	M. GRIGNON/ M. RESPAUD

⊗ VOUS ETES CONVOQUE UNE DEMI HEURE AVANT LE DEBUT DES EPREUVES.

⊗ RETARD : « AUCUN ETUDIANT N'EST ADMIS A COMPOSER APRES L'ACHEVEMENT COMPLET DE LA DISTRIBUTION DES SUJETS »

⊗ LA CARTE D'ETUDIANT ou TOUTE AUTRE PIECE D'IDENTITE (avec photo) EST A PRESENTER OBLIGATOIREMENT